



DÉLIBÉRATION N° 08/2019/CACL

DE LA SÉANCE PLENIERE DU JEUDI 14 FEVRIER 2019 À 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT VALIDATION DE L'OPÉRATION « EXTENSION DU RESEAU AEP DE LA CACL – SECTEUR RISQUETOUT OUEST (COMMUNE DE MONTSINERY- TONNEGRANDE ET MACOURIA) » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 19
Nombre de Procuration : 4
Date de convocation : mercredi 06 février 2019

Nombre de suffrages exprimés : 23
Vote :
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze février à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président → **Procuration** à Gilles ADELSON - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire → **Procuration** à Serge SEWGOBIND - David RICHE, 3^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Marie-Laure PHINÉRA-HORTH - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau → **Procuration** à Chester LEONCE - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, 6^{ème} Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.312/2D/2B en date du 18 février 2008 portant transfert de la compétence déchets ménagers à la CCCL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission AEP du vendredi 08 février 2019 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 12 février 2019 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 12 février 2019 ;

Entendu le **Rapport N° 08/2019/CACL** relatif à la validation de l'opération « Extension du réseau AEP de la CACL – Secteur Risquetout Ouest (Communes de Montsinéry-Tonnégrande et Macouria) » et de son plan de financement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de son **Rapport N° 08/2019/CACL** relatif à la validation de l'opération « Extension du réseau AEP de la CACL – Secteur Risquetout Ouest (Communes de Montsinéry-Tonnégrande de Macouria) » et de son plan de financement.

APPROUVE le coût estimatif de l'opération pour un montant de **670 000,00 €** ainsi que le plan de financement correspondant tel que présenté ci-après:

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
Europe (FEDER)	363 743,00	54,29
AFB	105 257,00	15,71
CACL	201 000,00	30,00
Total	670 000,00	100

AUTORISE la Présidente à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code des Marchés Publics, et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE la Présidente, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le jeudi 14 février 2019

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME



LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH